

----- Implantation maximale

----- Alignement façade principale entre construction voisine

Hauteur de construction maximale:
2 niveaux et 1 niveau dans les combles
mesurée entre terrain naturel et en dessous de la corniche: 6.00 m

Goerens

Réf. : N° M428
Le présent document fait partie de l'avis défavorable de la Commission d'Aménagement, émis dans sa séance du 27.3.98

Chaukels

Le présent document fait l'objet de ma décision du 4.9.98 référence M428

Le Ministre de l'Intérieur

Michel WOLTER
Michel WOLTER



Vu et approuvé
Bous, le 27 mars 1998
Le Conseil Communal

rue de Stadtbredimus

Ce plan ne vaut pas "Plan à l'acte"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Monsieur Jean Goerens 20, rue de Stadtbredimus
L-5407 Bous

Plan d'aménagement particulier à Bous, rue de Stadtbredimus, commune de Bous

ZEYEN + BAUMANN

Bureau d'Etudes en Aménagement du Territoire et d'Urbanisme

7-9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
Tel 33 02 04 / 33 01 13
Fax 33 28 85
E-Mail: ZeyenBaumann@vo.lu

♦
CHANTAL ZEYEN
PIERRE BAUMANN
Aménageurs-Urbanistes
Ingénieurs-conseils TUB

Plan de situation

Deux maisons unifamiliales en zone d'habitation pure



PLAN No.:

3

échelle 1:5000

octobre 1997

Handwritten signatures and notes:
- *Chudou*
- *Barry*
- *Chantal*
- *Goerens*